

Texte récupéré du projet de pétition diffusé le 15 janvier 2022 par Monsieur Dufrêne (« haut-fonctionnaire et économiste ») puis retiré, et récupéré par Monsieur Lifchitz (https://hackmd.io/@rlifchitz/bitcoin_rep_dufrene)

Il est urgent d'agir face au développement du marché des cryptoactifs et de séparer le bon grain de l'ivraie.

Le monde monétaire et financier est actuellement bousculé par l'émergence des cryptoactifs. Avec plus de 2 000 milliards de dollars de capitalisation, ce marché compte désormais plus de 16 000 cryptoactifs et connaît une progression fulgurante depuis quelques années. La capitalisation du seul bitcoin, du fait de l'accroissement de son cours, est aujourd'hui à peu près égale à la masse monétaire du franc suisse. Le phénomène ne doit donc pas être pris à la légère. Par son volume, il questionne aujourd'hui directement l'ordre public financier et l'intérêt général. Or, les autorités n'ont jusqu'à présent pas pris la mesure des risques et des dommages que ce développement pourrait engendrer.

Cette inaction s'explique sans doute par la difficulté à saisir la diversité du phénomène. En effet, les milliers de cryptoactifs existants ne sont pas de même nature et n'ont pas le même objet. Certains prétendent constituer des alternatives monétaires globales (Bitcoin) ; d'autres ne servent qu'à faciliter des paiements transfrontaliers (Ripple) ; d'autres encore ne sont que des amusements (Dogecoin).

Le développement des actifs numériques permet certes de bousculer certaines pratiques et introduit des innovations utiles comme la possibilité de conclure des « contrats intelligents » grâce à la technologie des chaînes de blocs [blockchain], de se passer d'intermédiaires en matière de transferts de propriétés ou d'accélérer les paiements internationaux. Or, des cryptoactifs bien employés et bien régulés pourraient jouer le même rôle sans le caractère négatif majeur qui entache aujourd'hui, plus qu'il ne sert, leur essor.

Car certains cryptoactifs, dont le bitcoin qui en est l'étendard, font courir des risques grandissants à nos sociétés. À cause de l'énergie qu'elles requièrent, les blockchains utilisant un protocole de type « preuve de travail » provoquent un désastre écologique, qui va empirer. La forte volatilité du bitcoin porte atteinte à la stabilité financière car elle est opérée par des acteurs à la capitalisation parfois fragile et sans garde-fous, dans des marchés par ailleurs largement manipulés par quelques grands détenteurs de cryptoactifs. Enfin, la cohésion sociale et monétaire peut être menacée par les prétentions de certains d'encourager le développement de systèmes de paiement parallèles. Certains cryptoactifs font par ailleurs peser une lourde menace sur la sécurité des personnes et des États puisqu'ils facilitent les demandes de rançon, l'évasion fiscale ou le financement d'activités criminelles voire terroristes. Des cryptoactifs comme Monero, Dash ou Zcash ont même été pensés pour qu'il soit absolument impossible de suivre leurs opérations.

Répondre à ces craintes légitimes en affirmant que le système bancaire et financier traditionnel n'est lui aussi pas exempt de reproches est hors de propos : ce dernier a évidemment aussi permis l'évasion fiscale et le financement du terrorisme, tout comme le financement d'activités polluantes mais les solutions sont connues : elles passent notamment par l'arraisonnement des chambres internationales de compensation par la justice, le renforcement des administrations fiscales, la réglementation du shadow banking...

Alors que des efforts sont faits pour sortir de ces errements, pour les corriger et pour les punir, faut-il laisser apparaître un nouveau Far West financier non réglementé ? Faut-il, en recréant de nouveaux actifs polluants, spéculatifs et inégalitaires, anéantir les maigres efforts entrepris pour faciliter le partage des informations bancaires ? Faut-il également laisser se détourner une part significative de l'épargne d'investissements plus productifs ?

La crainte de brider l'innovation ne doit pas freiner le besoin, légitime et urgent, de réglementation. La période dite de « bac à sable », dans laquelle les cryptoactifs pouvaient se développer anarchiquement sans risque juridique, doit se terminer avant qu'il ne soit trop tard pour intervenir. En tant qu'économistes, responsables et citoyens engagés de différents pays, il est de notre devoir de formuler des propositions en ce sens. Nous souhaitons ainsi que les autorités politiques et les candidats aux élections puissent prendre position sur cette question.

Quatre principes fondamentaux nous paraissent devoir guider une insertion responsable de l'écosystème des cryptoactifs dans nos sociétés :

- ne pas autoriser les cryptoactifs dont l'impact sur l'environnement est inutilement nocif ;
- ne pas autoriser les cryptoactifs ayant pour but avéré de protéger l'anonymat de leurs détenteurs au-delà d'un certain montant de transactions ;
- prévenir l'émergence d'un système monétaire parallèle qui ne serait pas soumis aux mêmes contraintes que le reste de la société (ou pire encore qui bénéficierait de passe-droits) ;
- et soumettre l'ensemble des acteurs fournissant des accès en cryptoactifs aux mêmes réglementations que les acteurs financiers traditionnels.

Si des pays tels que l'Inde, la Turquie, la Bolivie, la Chine, ou le Nigéria ont déjà pris des mesures en ce sens, d'autres tels que la Suède ou la Corée du Sud (qui ne peuvent être qualifiés de technophobes) envisagent de telles mesures. Cela doit nous conduire en premier lieu à exclure, en raison de leur caractère énergivore, le minage de cryptoactifs dont le protocole utilise la preuve de travail (POW). Il convient également de proscrire l'utilisation des plateformes d'échange sans agrément de l'autorité de surveillance des marchés financiers et d'introduire un visa obligatoire pour toute nouvelle introduction sur le marché d'un cryptoactif.

Les institutions financières investissant sur ces actifs doivent assortir ces placements d'un niveau élevé de fonds propres. Enfin, il convient de taxer toute opération de conversion entre cryptoactifs comme les opérations de conversion de cryptoactifs en bien réel pour éviter la formation d'un marché parallèle.

Ces principes et propositions ne prendront tout leur sens que dans le cadre d'une coordination internationale. En ce sens, il serait impératif d'aller vers une supervision globale coordonnée par le FMI avant que la situation ne soit hors de contrôle.

Cette tribune a été préparée par un groupe composé de plusieurs personnes dont vous trouverez l'identité dans le second lien googledoc ci-dessous (et dans lequel vous pouvez ajouter votre nom).

Ce travail fait suite à la tribune que nous avons récemment publiée dans Le Monde avec Jean-Michel Servet mais aussi aux travaux de Jean-Paul Delahaye sur la consommation énergétique inutile du bitcoin, et de plusieurs des signataires qui ont également publié divers tribunes et articles sur cette question pour dénoncer les risques et les dangers du développement anarchique des cryptoactifs.

Nous énonçons dans cette tribune quatre grands principes qui nous paraissent nécessaires pour éviter un développement anarchique et nocif des cryptoactifs, comme celui que nous connaissons aujourd'hui. Notre souci est également de ne pas laisser se former un système de paiement parallèle qui serait nuisible pour la cohésion sociale et pour l'égalité devant l'impôt.

Notre objectif est désormais de recueillir un maximum de signatures en France et au-delà pour porter cette initiative que nous espérons a minima européenne. Pour nos collègues à l'étranger, n'hésitez pas à solliciter des personnes. Nous pourrions faire une traduction de la tribune.

Pour des raisons de commodité et de contrainte sur la longueur (environ 6000 caractères), et la tribune ayant déjà fait l'objet de plusieurs relectures et ajustements, nous ne pouvons plus procéder qu'à des modifications marginales, et nous comptons sur votre compréhension de cette contrainte logistique.

Si vous êtes intéressé pour signer cette tribune, vous pouvez au choix :

- nous envoyer un mail sur cette boucle,
- remplir directement le Google Doc dont voici le lien en indiquant vos noms prénoms et qualité :

<https://docs.google.com/document/d/15QIyV5bcKlXKZVjZlurl4no-SWqI5Nt5B1oYXeX7aRc/edit?usp=sharing>

N'hésitez pas par ailleurs à solliciter des personnes de votre connaissance qui pourraient être intéressées pour rejoindre cette initiative et apporter leur signature, auquel cas il leur suffit d'ajouter leur noms, prénoms, et qualité dans le Google Doc ou de nous envoyer un mail. Désolé par avance aux personnes qui seraient sollicitées plusieurs fois sur cette même demande.

La date limite de signature est fixée au samedi 22 janvier.

Nous vous remercions pour votre attention !

Bien cordialement,

Nicolas Dufrêne